

EXAMEN RÉGIONAL DE PRÉSÉLECTION

ANNÉE 2018

Préalable à la sélection d'entrée dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers pour les candidats non titulaires du baccalauréat et non élèves de terminale justifiant d'une expérience professionnelle.

ÉPREUVE SUR DOSSIER

Date limite de retour : vendredi 8 décembre 2017

(cachet de la poste faisant foi)

Nom

(pour les femmes mariées, nom marital suivi du nom de jeune fille)

Prénoms

NOTICE D'INFORMATIONS RELATIVE A L'EXAMEN RÉGIONAL DE PRÉSÉLECTION (2 ÉPREUVES)

I EPREUVE SUR DOSSIER

Le dossier constitue la première épreuve de la procédure de présélection. Il devra obligatoirement, être retourné à l'Agence Régionale de Santé Hauts de France avant le **vendredi 8 décembre 2017 minuit** uniquement par voie postale (cachet de la poste faisant foi).

Je vous rappelle que ce dossier sera soumis aux membres du jury régional de présélection réuni par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et noté sur 20. Le jury appréciera la qualité du dossier de par :

- La présentation du dossier ;
- Le classement des pièces à joindre (liste des pièces à joindre au dos du dossier).

Tout dossier incomplet ne sera pas noté.

J'attire votre attention sur la nécessité d'apporter des preuves sur votre parcours professionnel et de joindre vos diplômes dans votre dossier.

II EPREUVE ECRITE

La deuxième épreuve consiste en une épreuve écrite de français (résumé de texte portant sur un sujet d'ordre général). Cette épreuve, d'une durée de deux heures, a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat. Elle aura lieu le

lundi 29 janvier 2018 après-midi.

Si, après étude de votre dossier, vous remplissez les conditions administratives prévues par les textes en vigueur, vous recevrez, ultérieurement, une convocation pour cette épreuve.

III INSCRIPTION EN INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Pour être autorisé(e) à vous présenter aux épreuves de sélection dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers par le jury de présélection, il vous faudra obtenir un total minimum de 20 sur 40 aux deux épreuves précitées. **L'article 10 de l'arrêté du 31 juillet 2009 stipule qu'une note inférieure à 7 sur 20 à l'une des épreuves sera éliminatoire.**

*NB : En application de l'article 4 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, les titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, justifiant à la date du début des épreuves, de trois ans d'exercice professionnel ont la possibilité de s'inscrire **directement aux épreuves de sélection** dans les instituts de formation en soins infirmiers. En application de l'article 24 dudit arrêté, les titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant et du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture, justifiant de trois ans d'exercice en équivalent temps plein, peuvent s'inscrire **directement à une épreuve de sélection** dans les instituts de formation en soins infirmiers et bénéficier, en cas de réussite, d'une dispense de scolarité.*

EXAMEN RÉGIONAL DE PRÉSÉLECTION

ANNÉE 2018

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A CE DOSSIER

Tout dossier incomplet ne sera pas noté (*)

Une lettre de candidature exposant les motivations du candidat	
Un curriculum vitae (cv) mettant en valeur les compétences acquises	
Un justificatif de domicile (copie)	
Une copie de la carte d'identité recto/verso en cours de validité	
Un document attestant du niveau d'enseignement général atteint (certificat de scolarité, filière au-delà de la seconde.....)	
Les copies des titres et diplômes obtenus	
La liste des emplois successifs exercés avec indication de l'adresse du ou des employeurs, la durée pendant laquelle ces emplois ont été occupés (préciser temps plein ou temps partiel), l'appréciation ou la notation pour les candidats issus du secteur public, et un certificat de travail du ou des employeurs	
Les attestations relatives aux cycles de formation professionnelle continue suivis	

(*) Cocher la case pour chaque document

**RETOUR DES DOSSIERS LE VENDREDI 8 DECEMBRE 2017 MINUIT
UNIQUEMENT PAR VOIE POSTALE
(CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI)**

EXAMEN RÉGIONAL DE PRÉSÉLECTION

ANNÉE 2018

ATTESTATION A REMPLIR ET A REMETTRE OBLIGATOIREMENT
AVEC LE DOSSIER

Je soussigné (e).....

demeurant à

atteste sur l'honneur ne pas avoir présenté de demande auprès du jury régional de
présélection dans une autre région au titre de l'admission dans les instituts
de formation en soins infirmiers, et être domicilié(e) dans la Région Hauts de France.

(joindre un justificatif de domicile).

A , le

Signature :

**EXAMEN RÉGIONAL DE PRÉSÉLECTION
ANNÉE 2018
ÉPREUVE SUR DOSSIER (noté sur 20)**

+ de trois ans en secteur sanitaire et médico-social

+ de cinq ans autres secteurs

NOM :	NOM de jeune fille :
Prénom :	Situation de famille :
Adresse :	Date et lieu de naissance :
N° de téléphone : / / / /	Adresse mail : @

Adresse de l'employeur actuel : _____

NIVEAU D'ÉTUDES OU DIPLOMES OBTENUS (*)

Niveau d'études ou diplômes obtenus	Niveau BEPC ou brevet des collèges	BEPC ou brevet des collèges	Seconde	Première	Terminale	Certificat fin d'études secondaires

Autres : préciser

Indiquer l'année de scolarité du plus haut niveau d'études {_____}

Préciser éventuellement la série du Bac {_____}. **JOINDRE LES JUSTIFICATIFS.**

FORMATION PROFESSIONNELLE (*)

CAP	BEP	BEP Sanitaire et social	DEA ou Certificat de capacité d'ambulancier	DEAS	DEAP	DEAMP	DAEU Préparation	DAEU

Autres : préciser notamment les stages _____

**JOINDRE LA COPIE DES DIPLOMES AINSI QUE LES JUSTIFICATIFS D.A.E.U. OU STAGES
LES DIPLOMES ETRANGERS DOIVENT ÊTRE TRADUITS PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTE**

(*) Cocher la ou les case(s) correspondant à votre situation

